



LA CHARTE DU PARRAINAGE

1. QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE

Parrainage individuel. Pour chaque enfant, nous proposons un parrainage individuel. Ce parrainage permettra d'accompagner un enfant d'un point de vue médical, alimentaire, de lui donner une scolarité de qualité et lui permettre de s'épanouir, en ligne avec les valeurs de PERLS. Au-delà de l'aspect financier, le parrainage offre une relation privilégiée et personnalisée avec un enfant qui a subi un abandon. La relation avec son parrain ou sa marraine, son accompagnement, ses encouragements, sont des facteurs clés à l'enfant pour prendre confiance en lui et lui donner les éléments nécessaires pour se construire et préparer son avenir. Parrainer, c'est tisser un lien durable avec un enfant et l'accompagner dans la durée.

Parrainage collectif. PERLS propose également un engagement collectif et solidaire pour les personnes qui souhaitent parrainer, accompagner tous les enfants de l'orphelinat en ligne avec les valeurs de PERLS, sans aucune différenciation.

Le parrain s'engage à respecter la culture et les convictions de l'enfant, ne doit exercer aucune influence politique ou religieuse et doit laisser son/sa filleul(e) libre de l'orientation de ses études et de sa carrière. PERLS veillera à accompagner l'enfant dans ses choix pour valoriser ses compétences et satisfaire ses aspirations.

Afin de ne laisser aucun enfant sur le côté, l'ensemble des parrainages est mutualisé pour contribuer à la vie de tous les enfants de l'orphelinat. Votre parrainage couvre une partie des frais courants : les soins médicaux et dentaires, les repas servis chaque matin, midi et le soir, les frais relatifs à l'éducation, aux activités sportives & autres activités ludiques.

2. RELATION PARRAIN-FILLEUL(E)

Parrainer, c'est construire une relation durable avec votre filleul(e) et l'accompagner jusqu'à ce qu'il devienne un(e) adulte éduqué(e) et indépendant(e). La fiche personnelle de votre filleul(e) (nom, prénom, classe, fratrie et photo), et quelques mots sur son histoire et ses traits de personnalité vous sera envoyée lors de la confirmation de votre parrainage, après réception du bulletin de soutien.

Vous recevrez un petit mot et/ou un dessin de votre filleul(e) chaque trimestre, accompagné le cas échéant de ses résultats scolaires. Vous pourrez ainsi suivre ses progrès. Une relation privilégiée pourra se mettre en place grâce à un échange de correspondance à votre gré. Vos courriers sont pour les enfants des moments d'encouragement, l'occasion de comprendre qu'une marraine ou un parrain dans un pays lointain souhaite leur bien-être et leur réussite.

Les enfants de l'orphelinat Tue Minh sont sous la responsabilité morale de PERLS. Pour des raisons de protection des mineures, les parrains et marraines ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou rencontrer leur filleul(e) sans l'accord préalable de l'association. **Toute communication directe** avec votre filleul(e) y compris via les réseaux sociaux **sont donc prohibés**. Tout échange doit passer par l'association. Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'engagement moral qui vous lie à votre filleule ne vous donne pas de droit juridique sur l'enfant.

3. LES CADEAUX & LES VISITES

Envoi colis, courriers. Vous pouvez écrire à votre filleul(e) en lui adressant votre courrier (en précisant sur l'enveloppe son nom, **et à son dos votre nom et prénom**) à l'orphelinat à l'adresse suivante :

Mái ăm Tuệ Minh

Thôn Hà Trung,xã Tân Văn Huyện

66300 Lâm Hà

Tỉnh Lâm Đồng

Vietnam

Les enfants prennent connaissance de vos courriers en présence de la co-directrice de l'orphelinat Miss Xuan. N'hésitez pas à envoyer à PERLS un mail pour nous faire part de votre envoi. Cela nous permettra de nous assurer de leur réception et de faire la traduction de vos courriers, qu'ils soient rédigés en français ou en anglais traduction.

Nous vous confirmerons par email la réception de tout courrier ou colis, avec une photo de votre filleul(e) avec son cadeau le cas échéant. Les enfants répondront à votre courrier à la fin de chaque trimestre.

Adresse de contact : association.perls@gmail.com

Premiers contacts. Quelques suggestions. Pour un premier contact, les enfants seraient ravis de recevoir quelques photos de votre famille, de votre entourage, de votre vie de tous les jours, des cartes postales de votre ville ou de vos voyages. Les photos sont vivement conseillées ! Vous pourrez leur préciser si vous ne comptez pas leur écrire régulièrement. Ainsi, votre filleul(e) n'attendra pas vainement vos courriers.

Cadeaux. Nous conseillons de limiter l'envoi de cadeaux de préférence aux anniversaires ou au Nouvel An (février) et de privilégier les jeux qui pourront également profiter aux camarades (qui ne reçoivent parfois rien) plutôt qu'à votre seul(e) filleul(e). Nous vous remercions de ne pas donner de cadeau trop onéreux (inf. à 40 EUR).

Visites. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons à l'orphelinat, situé à 30 minutes en voiture de l'aéroport de Dalat. Vous pourrez aller à la rencontre de votre filleul(e) au sein de l'orphelinat, en dehors des heures de classe pour les plus grands, accompagné d'un interprète, et partager le déjeuner avec les enfants. Cette rencontre est un moment fort pour eux comme pour vous.

Merci de contacter PERLS en France au moins un mois avant votre départ. Vos dates de visite envisagées seront validées en fonction du calendrier scolaire des enfants (pour les plus grands notamment). A votre retour, nous serons heureux de partager vos impressions et vos photos.

4. PRECISION SUR VOTRE AIDE FINANCIERE

L'aide financière provenant du programme de parrainage en faveur de l'orphelinat Tue Minh sera **exclusivement** dédiée à cet orphelinat. Elle devrait permettre de couvrir de façon pérenne près de la moitié des dépenses de l'association pour cet orphelinat, le reste étant susceptible d'être financé par les partenariats privés (entreprises et fondations), les événements et les donateurs. Chaque enfant pourra avoir jusqu'à deux parrains.

5. INTERRUPTION DE PARRAINAGE

Tout parrainage peut être interrompu sans justification sur simple notification écrite (lettre ou e-mail) du parrain ou de la marraine, adressée à l'association par email. L'Association mettra tout en œuvre pour trouver un nouveau parrain. Le non-paiement du parrainage pendant six mois et malgré deux rappels est un motif de rupture de l'engagement.

6. REGLEMENT

Vous pouvez régler via le site de Helloasso ou par virement

Sur le site de HelloAsso ([cliquer sur le lien](#))

<https://www.helloasso.com/associations/pour-que-des-enfants-retrouvent-le-sourire-perls/formulaires/7>

Mode de paiement 100% sécurisé

Pour les règlements via la plateforme Helloasso, les reçus de dons sont envoyés automatiquement. Pensez à renouveler votre règlement à la date d'échéance de votre carte bancaire.

Ou par virement bancaire

Titulaire du compte: POUR QUE DES ENFANTS RETROUVENT LE SOURIRE			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé Rib
30003	03895	00037261639	32
IBAN FR76 3000 3038 9500 0372 6163 932			
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP			

Le reçu fiscal pour les règlements via virement est envoyé au plus tard en mars de chaque année pour les dons versés l'année précédente par email.

Nous vous remercions de nous communiquer par email toute modification de vos coordonnées personnelles (adresse postale, téléphone, email).

Les enfants de Tue Minh et toute l'équipe de PERLS vous remercient de votre soutien.

Clara & Liên Chabot
Co-Fondatrices de l'association PERLS